

# SOCIÉTÉ AUGUSTIN BARRUEL

---

✓ CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES

---

SUR LA PÉNÉTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

---

DE LA RÉVOLUTION DANS LE CHRISTIANISME

---

✓ Courrier : 62, Rue Sala 69002 LYON

---

(cette adresse n'est plus actuelle – NDE)



LES LUTTES DE L'ABBÉ BARBIER 3

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU POUVOIR  
ET DE LA RELIGION DÉMONIAQUES 15

EN FEUILLETANT LES LIVRES 43

DE LA VRAIE PHILOSOPHIE COMME  
PRÉLIMINAIRE À LA RÉVÉLATION 49

TÉMOIGNAGE SUR LES ORIGINES  
DE LA RÉVOLUTION LITURGIQUE 71

---

## **SOMMAIRE N° 4**

**— 1979 —**

## **LES LUTTES DE L'ABBÉ BARBIER**



1851-1925

*"À notre très cher fils Emmanuel BARBIER, Prêtre, en le félicitant de tout cœur d'avoir très bien mérité de la cause catholique et priant Dieu de lui accorder en récompense toute prospérité et toutes faveurs, Nous accordons très affectueusement en témoignage de notre bienveillance la bénédiction apostolique".*

**S. S. PIE X – 3 MAI 1912**

---

*L'Histoire du Catholicisme Libéral et du Catholicisme Social en France, de 1870 à 1914, œuvre en cinq volumes de l'abbé BARBIER, n'a-été écrite qu'à la fin de sa vie. Auparavant, son instrument de combat avait été la revue "La Critique du Libéralisme", fondée en 1908. Nous voulons mon-*

trer à quels obstacles elle s'est heurtée et l'étendue de l'opposition à laquelle elle eut à faire face.

L'abbé BARBIER fut attaqué principalement à propos des affaires d'Aix, de Nice et d'Agen. L'origine du conflit fut en chacun de ces litiges la révélation par la revue d'infiltrations modernistes dans l'enseignement d'un séminaire.

Toute intention de dénonciation était absente, les articles de la revue évitant soigneusement de faire connaître dans quels diocèses les faits s'étaient passés ; leur raison d'être n'était que de faire constater la réalité et la profondeur d'un mal dont on niait l'existence et d'expliquer comment des courants dangereux étaient répandus dans la formation du clergé.

L'affaire la plus grave fut celle de Nice, qui éclata le 15 novembre 1911 à propos d'un article exposant l'enseignement dont était imprégnée une école du diocèse, enseignement qui était le contre-pied de l'Encyclique *PASCENDI*. La réaction, de l'évêque de Nice, Mgr. CHAPON, fut violente : interdiction de la revue dans le diocèse, interdiction aux prêtres et aux fidèles de correspondre avec elle, défense à l'abbé BARBIER de célébrer la Messe dans le diocèse de Nice.

Ces mesures furent suivies et appuyées par un article à grand fracas du *Figaro* du 28 décembre 1911, où l'on pouvait lire : « *Cette condamnation soulagera les consciences catholiques qu'une certaine monomanie de dénonciation troublait profondément* ».

Toute la presse en France et plus encore à l'étranger fit tapage de l'événement, mais Mgr CHAPON fut invité, par la Congrégation Consistoriale de Rome à retirer sa sentence ; l'évêque de Nice fit savoir que, pour se conformer à un avis reçu du Saint Père, il levait l'interdiction de la revue. Il maintint néanmoins entièrement son point de vue en

ajoutant « *la question de fond reste intacte, ou plutôt elle est résolue contre notre calomniateur* ».

Au cours de ces combats de presse, que reprochait-on à l'Abbé BARBIER ? Il est nécessaire d'abord de souligner qu'on ne lui opposa aucune réfutation doctrinale, on n'opposa pas doctrine à doctrine ; il n'y eut aucune discussion théologique, on n'éleva contre lui que des injures et des griefs personnels.

L'Abbé BARBIER fut qualifié de *raseur* : cette allusion à son nom ne dénotait pas un grand effort d'imagination. La *"Libre Parole"* dénonçait « *les petits abbés de littérature et de salon, les Almavivas de sacristie* » : ce bon mot qui se voulait spirituel ne traduisait pas une connaissance bien approfondie de la pièce de Beaumarchais à laquelle elle faisait allusion, chacun sait que le *Barbier de Séville* n'était pas le comte Almaviva, mais Figaro.

Examinons les griefs retenus contre l'abbé BARBIER.

*Premier grief* : l'abbé BARBIER servait des intérêts politiques. La *"Libre Parole"* de Bazire, ancien président de l'ACJF, écrit le 12 août 1910 « *il n'y a qu'un cri parmi les catholiques pour demander que cesse enfin cette campagne de dénonciation, d'excommunication, de division, menée par des hommes dont on devine l'arrière pensée politique* ».

*La Semaine Religieuse* de Toulouse s'exprimait dans le même sens : « *cette revue sous le spécieux prétexte de servir la cause de l'intégrité doctrinale, mais en réalité pour le seul intérêt facile à découvrir d'une cause purement politique, cette revue s'applique à dénigrer profondément évêques, institutions, écoles, semaines religieuses* ».

Nous ne connaissons pas de réponse de l'abbé BARBIER à ce grief, mais il est facile de répliquer que l'on peut mettre quiconque au défi de trouver de la politique dans des

textes qui ne défendent que la religion. Par contre, on n'a que l'embarras du choix pour citer des professions de foi politiques chez les libéraux et les modernistes. Marc SANGNIER, l'abbé GAYRAUD, l'abbé NAUDET, n'ont *jamais* cessé de faire étalage de leur enthousiasme pour la démocratie. Nous ne résistons pas à l'envie de citer deux échantillons typiques : une phrase du chanoine BRETTES : « *L'achèvement de la construction de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre sera un triomphe de la démocratie* », un article du journal *"L'Étoile de la Vendée"* protestant contre la décision du Conseil Municipal des Sables d'Olonne d'enlever une statue du Christ au Calvaire. On ne peut qu'approuver l'opposition de *"L'Étoile de la Vendée"*, mais cette feuille donne comme raison à cette protestation : « *que jamais dans l'histoire du monde un personnage n'a personnifié l'idée républicaine d'une façon aussi parfaite que le Christ Jésus dont les bras ouverts disent si clairement à tous les peuples : venez à moi, je vous apporte la liberté, l'égalité et la fraternité* ».

*Deuxième grief* contre l'abbé BARBIER : celui de défendre la cause des agnostiques et des athées de l'*Action Française*. On dit que le cardinal AMETTE, en 1912, fit le voyage de Rome pour faire condamner à la fois *"L'Action Française"* et *"La Critique du Libéralisme"*. La première requête n'eut son effet qu'en 1926, soit quatorze ans après, et la seconde n'en eut aucun. Quoi qu'il en soit, il n'y eut pas de rapports entre les deux publications.

*Troisième grief* contre l'abbé BARBIER : il est sans mandat. Ce grief est très souvent répété. On pouvait lire dans *"Le Bulletin de la Semaine"*, du 3 janvier 1912, « *on en a assez de ces Arsène Lupin sans mandat ni responsabilité* ». Un franciscain, le R. P. Michel Ange, écrit à l'abbé BARBIER : « *Il y a longtemps, trop longtemps, qu'une poignée de*

*gens, sans qualité et sans mandat, prétendent s'imposer à tous et faire la loi au monde entier ».*

On peut citer aussi l'évêque d'Agen disant : « *Il arrive que des censeurs de leur prochain s'attribuent un mandat auquel ils n'ont nul titre, pas même celui d'une connaissance particulière des questions* ». La *Semaine Religieuse* de Toulouse écrit le 25 juillet 1909 : « *Quant aux esprits chagrins, très peu nombreux assurément, nous espérons bien leur avoir fait entendre sans les contrister qu'ils se tromperaient de rôle s'ils se constituaient sans autorité et sans mandat les censeurs de ceux qui ont, eux, mission de les instruire, de les guider, de les reprendre* ». Le R. P. GARDEIL, dominicain, prêchant à l'*Institut Catholique* de Paris parlait de « *mainteneurs acariâtres de la foi, inquisiteurs sans mandat* ».

La réponse à ce grief, l'abbé BARBIER l'a donnée en expliquant que ceux qui n'ont pas de grade dans la hiérarchie ecclésiastique n'ont pas mission de décider ou de juger ce qui est vrai ou faux, mais que s'ils n'ont pas le droit de trancher, ils ont le droit et le devoir — devoir de charité — de faire connaître ce qui a été préalablement reconnu vrai. C'est un précepte de droit naturel, confirmé et transfiguré par le précepte de la charité surnaturelle qui demande que tout homme capable de tenir utilement une plume et connaissant suffisamment les questions dont il traite, vienne, s'il le peut, au secours de la vérité en faveur de ses frères. Cela est vrai non seulement des prêtres, mais même des laïques.

Mgr PARISIS, évêque de Langres, écrivait : « *Quand Justin, laïque et philosophe platonicien, obtint de l'empereur Antonin un édit qui suspendait les persécutions, quand Athénagore adressa son apologie du christianisme à Marc-Aurèle, quand Clément d'Alexandrie publia son exhortation aux païens, quand Arnobe encore simple catéchumène répandit son livre contre les gentils, est-ce que personne s'avisa de leur dire qu'ils n'avaient pas de mission ? Est-ce que tout*

*fidèle n'a pas mission de combattre pour sa part selon ses moyens les ennemis de Dieu ?»*

Nous ajouterons une remarque : ceux qui réprouvent les inquisiteurs sans mandat se disent eux-mêmes des libéraux. Par définition, les libéraux sont ceux qui reconnaissent les mêmes droits à la vérité et à l'erreur, à la religion vraie qu'aux religions fausses et aux adversaires de toute religion. Il en résulte donc que, pour ces libéraux, les protestants, les juifs, les musulmans, les agnostiques, les athées, ont des droits mais que, par contre, les catholiques sans mandat n'en ont pas. Comprenez qui pourra cette contradiction.

*Quatrième grief* contre l'abbé BARBIER : il prend son opinion personnelle pour règle de foi.

C'est, en effet, un subterfuge des libéraux de présenter les vérités catholiques dont ils ne veulent plus comme des opinions personnelles. Mgr CHAPON s'éleva contre « *les dénonciateurs passionnés ou téméraires, empressés à signaler l'hérésie de toute opinion contraire à leur opinion personnelle* ». Défendre la foi n'est pas défendre une opinion. La foi n'est pas facultative.

*Cinquième grief* contre l'abbé BARBIER : il manque de charité.

C'est là commettre une confusion. Il n'y a pas de charité envers les erreurs, il n'y a de charité qu'envers les personnes. Ici, il faut reconnaître une certaine logique au libéralisme. Pour lui, l'erreur a des droits, donc elle a le droit d'être traitée avec charité. Il en résulte que les droits, de l'erreur limitent les droits de la vérité. « *Le libéralisme, dit l'abbé BARBIER, a une façon de comprendre la vertu de charité qui consiste à obliger cette vertu à servir de barricade*

*contre la vérité. On en vient à considérer l'affirmation de la vérité comme une provocation, un attentat contre la charité ».*

Malheureusement, le reproche de manquer de charité touche beaucoup de fidèles, et c'est grave. Faut-il rappeler que tout homme ne vit pas seulement de pain mais de la parole de Dieu et qu'en conséquence, il faut faire connaître cette parole de Dieu à ceux qui l'ignorent ou la déforment, ou même la nient ? C'est donc une charité de détromper ceux qui sont dans l'erreur et ce prévenir ceux qui pourraient y tomber.

*Sixième grief* contre l'abbé BARBIER : il s'agit d'un grief personnel : il a eu un livre à l'*Index*.

Cela est exact. L'ouvrage *"Le Progrès du Libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII"* fut mis à l'*Index*. Les libéraux l'ont traitée de « *falsification la plus éhontée de l'histoire qui ait jamais été tentée* ».

Ce fut un lourd handicap pour l'abbé BARBIER mais il est nécessaire de remarquer que cette *mise à l'Index* ne fut motivée que par une raison d'opportunité et nullement par une raison doctrinale. D'ailleurs, toutes les idées exprimées cens le livre furent reprises dans *LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME* qui ne fut l'objet d'aucune condamnation. Remarquons de plus que d'autres auteurs ont subi des condamnations de la part d'autorités ecclésiastiques et n'ont pas du tout suscité l'indignation des libéraux. Le cardinal ANDRIEU a publié une ordonnance contre le *"Bulletin de la Semaine"*. La collection des *"Annales de Philosophie Chrétienne"* de 1905 à 1913 a été mise à l'*Index*.

Que peut-on conclure de l'inscription au *Catalogue de l'Index* du *"Progrès du Libéralisme Catholique en France sous le pape Léon XIII"* ? Simplement ceci, que, si nécessaire qu'elle ait pu être, l'institution de l'*Index* supprimée aujourd'hui comportait des excès. Elle comportait aussi des

défaillances et des lacunes. Par exemple, "Le Capital", de Karl Marx, n'a pas figuré au catalogue de l'Index. C'est qu'en 1867, date de sa parution, on n'attacha pas beaucoup d'importance et l'ouvrage ne fut pas lu par les membres de la congrégation. Il ne devint célèbre que plus tard.

On sous estimerait gravement les difficultés du combat de l'abbé BARBIER, si on n'avait pas une idée des moyens dont disposaient ses adversaires. Aussi croyons-nous qu'au risque de paraître fastidieux il convient de donner un aperçu des titres de revues et de journaux dont disposait la presse libérale et moderniste dans les années 1910-1914.

#### *Revues religieuses :*

"*L'AMI DU CLERGÉ*" parla de péché de monarchie, soutint l'action libérale de Piou et traita les membres du *Sillon* de « *défenseurs de l'Église* ».

"*LES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE*" firent l'éloge d'ouvrages modernistes. La collection des annales de 1905 à 1913 fut d'ailleurs, comme nous l'avons dit précédemment, *mise à l'Index*.

"*LE BIEN DU PEUPLE*" d'Agen, dirigé par un abbé, a dit que, l'abbé BARBIER aiguisait sur l'autel de sa Messe quotidienne en vue de ses duels héroïques l'épée de M. de Castagnac.

"*LE BULLETIN DE LA SEMAINE*" travailla à faire accepter la séparation de l'Église et de l'État par les catholiques.

"*LE CORRESPONDANT*" fit une profession de foi libérale en 1874, rééditée en 1908.

"*DEMAIN*", revue moderniste fondée à Lyon, fit campagne pour l'acceptation de la séparation de l'Église et de l'État et pour le mariage des prêtres.

## TABLE DES MATIÈRES

LES LUTTES DE L'ABBÉ BARBIER.....	3
LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU POUVOIR ET DE LA RELIGION DÉMONIAQUES.....	15
I – UNE STATISTIQUE PRÉLIMINAIRE.....	15
II – LA NATURE DE L'ÉPREUVE.....	17
III – L'ABANDON DES DEMEURES .....	18
IV – LE ROYAUME DIVISÉ CONTRE LUI-MÊME.....	20
V – LA NATURE ANGÉLIQUE.....	22
LA LOGIQUE DÉMONIAQUE .....	22
L'ENDURCISSEMENT DÉMONIAQUE.....	22
LA HÂTE DÉMONIAQUE .....	23
VI – LE NATURALISME DES ANGES DÉCHUS.....	24
VII – MENTEUR ET HOMICIDE .....	27
VIII – LE MINISTÈRE DU DÉMON.....	28
IX – LE PRINCE DE CE MONDE.....	30
X – GOG ET MAGOG BÉHÉMOTH ET LÉVIATHAN ..	31
XI – LA POSTÉRITÉ DU SERPENT.....	33
XII – LE PAGANISME.....	34
XIII – L'ANTÉCHRIST .....	36
XIV – L'EXTIRPATION DE LA BÊTE .....	38

EN FEUILLETANT LES LIVRES .....	43
"CES MESSIEURS" .....	43
LE RALLIEMENT DE ROME À LA RÉVOLUTION.....	46
DE LA VRAIE PHILOSOPHIE COMME PRÉLIMINAIRE À LA RÉVÉLATION .....	49
UN TÉMOIGNAGE SUR LES ORIGINES DE LA RÉVOLUTION LITURGIQUE .....	71

© Éditions ACRF, 2021  
50 AVE DES CAILLOLS  
13012 MARSEILLE

12 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Nouvelle Édition 2021

ISBN 978-2-37752-059-6